

Assistance à la mise en œuvre d'accords bilatéraux et multilatéraux

Représentant auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite

Le Représentant a continué d'apporter son concours pour l'application de l'Accord de 1994 entre les gouvernements letton et russe sur les garanties sociales pour les militaires à la retraite de la Fédération de Russie et leurs familles résidant en Lettonie.

En 2007, 16 266 personnes au total relevaient de cet Accord, soit 473 de moins qu'en 2006. Au moment de sa conclusion en 1994, 22 320 personnes au total en relevaient.

Activités et développements

Problèmes de logement. Les discussions au sein de la Commission ont continué de porter sur des questions en rapport avec l'éviction potentielle de militaires retraités et de leur famille de logements dits « dénationalisés ». La « dénationalisation » signifie la restitution à leurs propriétaires des biens « nationalisés » sous le régime soviétique et attribués, entre autres, à des membres de l'Armée soviétique. À la suite de l'adoption d'une loi réglementant la restitution de ces biens à leurs propriétaires légitimes ou à leurs descendants, la Lettonie a prévu une période de grâce de sept ans pour les locataires de ces biens. À la fin de cette période, elle a proposé aux militaires retraités et à leurs familles ainsi qu'aux autres personnes concernées des conditions spéciales supplémentaires. Celles-ci prévoient notamment un soutien financier et un accès prioritaire à un logement social. Compte tenu des circonstances, ces efforts visant à atténuer les difficultés potentielles ont été couronnés de succès. D'après une mise à jour de l'Ambassade de Russie en Lettonie en octobre, l'éviction imminente des logements dénationalisés ne constitue actuellement pas un problème majeur pour les militaires à la retraite.

Poursuite d'un programme de réinstallation. Au titre d'un programme de réinstallation financé par la Lettonie à l'intention des militaires à la retraite souhaitant quitter la Lettonie pour s'établir de façon permanente en dehors du pays, programme lancé au début de l'année précédente, 167 personnes avaient reçu une aide financière en décembre. Ce programme réussi se poursuivra en 2008.

*Représentant de l'OSCE :
Lieutenant Colonel Helmut Napiontek
Budget approuvé : 9 600 €*